

Ligne à 230 kV Chute-Allard/Rapides-des-Cœurs

Ligne à 230 kV Rapides-des-Cœurs/Rapide-Blanc

Maîtrise de la végétation sous les lignes de transport

Dans le cas des lignes de transport d'électricité, Hydro-Québec vise à établir et à maintenir une végétation basse (plantes herbacées et arbustives), compatible avec l'exploitation du réseau et en ayant le moins d'impact négatif sur l'environnement.

Le territoire traversé par les futures lignes à 230 kV Chute-Allard/Rapides-des-Cœurs et Rapides-des-Cœurs/Rapide-Blanc relève de la direction Transport Sud d'Hydro-Québec Trans-Énergie. Cette direction réalise l'entretien des emprises de ligne exclusivement de façon mécanique (à l'aide de débrousailluses et de scies à chaînes) et l'on prévoit qu'il en sera de même pour les deux futures lignes.

Signalons que les opérations d'entretien de la végétation sont toujours précédées d'un inventaire du milieu visant à identifier les éléments sensibles tels un cours d'eau, une prise d'eau potable ou un habitat faunique par exemple. Ces éléments font l'objet d'un périmètre de protection, c'est-à-dire une zone dans laquelle des mesures particulières sont appliquées. Cela se traduit notamment par la conservation d'une bande boisée dont la hauteur est compatible avec l'exploitation de la ligne à proximité de ces éléments.